

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: +251 115 517 700 Fax: +251 115 5517844  
Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

**CONSEIL EXECUTIF**

**Trente-Septième Session Ordinaire**

**Vidéoconférence**

**30 Septembre - 14 Octobre 2020**

**Addis-Abeba, Ethiopie**

**EX.CL/1231(XXXVII)Rev.1**

Original : Anglais

**NOTE CONCEPTUELLE SUR 2021 COMME ANNEE DES  
ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE EN AFRIQUE**

**Thème: 'Les arts, la culture et le patrimoine: Leviers pour  
l'édification de l'Afrique que nous voulons'**

## I. INTRODUCTION

1. *Dès le début, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), puis l'Union africaine (UA) qui lui a succédé, ont placé la culture en tête de leur agenda, comme l'indique l'article II (a) de la Charte de l'OUA, qui affirme l'engagement des États membres à coordonner et à harmoniser leurs politiques dans le domaine de la coopération éducative et culturelle.*
2. L'Union africaine (UA) a reconnu le rôle que les arts, la culture et le patrimoine peuvent jouer en tant que catalyseurs du développement socio-économique et de l'intégration du continent africain. Dans un sens, les arts et la culture sont les deux faces d'une même pièce. La première constitue la production artistique et collective reflétant la réalité culturelle d'une société, tandis que la seconde ancre la société et constitue la base sur laquelle se forme le capital social et patrimonial. Ensemble, les arts et la culture font partie intégrante du patrimoine d'un pays - bien que la culture puisse à son tour être considérée comme le dépositaire et le véhicule du patrimoine.
3. En outre, le désir d'amplifier, de rationaliser et de renforcer la contribution des arts et de la culture au développement et à l'intégration socio-économique de l'Afrique a nécessité l'élaboration et l'adoption de plans d'action continentaux pour les industries culturelles et artistiques. Le Plan d'action de Dakar sur les industries culturelles (1992) et le Plan d'action de l'UA sur les industries culturelles et artistiques (2008) adopté à Alger, en Algérie, en sont un exemple.
4. L'Année des arts, de la culture et du patrimoine se déroulera à un moment où les États membres de l'UA seront encore aux prises avec les effets de la pandémie du COVID-19. La pandémie du COVID-19 impose à l'Afrique un lourd tribut humain, financier et économique. La crise est également l'occasion de réexaminer les priorités socio-économiques du continent, notamment le rôle des travailleurs culturels, qui contribuent à la mise en place de secteurs sanitaires et sociaux plus forts et plus résistants, en vue de l'égalité, de l'inclusion, de la cohésion sociale et de la renaissance africaine, conformément à la philosophie Ubuntu "**Je suis parce que vous êtes ; vous êtes parce que je suis**".
5. La contribution significative de la culture à l'intégration des sociétés et au développement socio-économique en général, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté par la création d'emplois et l'inclusion sociale en particulier, a été sans aucun doute évidente à maintes reprises. Prenant tout cela en considération, l'UA n'a pas seulement inclus la culture dans tous les plans de développement majeurs, tels que le Plan d'action de Lagos 1980-2000 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; l'UA a également adopté divers instruments relatifs à la culture, notamment la Charte culturelle de l'Afrique (1978), la Charte de la renaissance culturelle africaine (2006), les statuts de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (2019) et la Loi modèle de l'UA sur la protection des biens et du patrimoine culturels (2018).

## II. ANTECEDENTS

6. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'est tenue dans la capitale de Maurice, Port-Louis, en 1976, a adopté la Charte culturelle pour l'Afrique, qui est inspirée et s'inspire de la nécessité de rationaliser et d'harmoniser les politiques culturelles sur le continent en fonction de la dynamique socioculturelle qui se manifeste sur le continent et au-delà.
7. *Suite à de profondes réflexions sur la situation socio-économique de l'Afrique, l'OUA a adopté en 1980 le Plan d'action de Lagos pour l'Afrique 1980-2000, qui appelait à la mobilisation des ressources internes pour accélérer le développement socio-économique de l'Afrique. Considérant l'importance de la culture dans le développement du continent, les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, en adoptant le Plan d'action de Lagos pour l'Afrique 1980-2000, se sont engagés, individuellement et collectivement, au nom de leurs gouvernements et de leurs peuples, à **"veiller à ce que l'élaboration des politiques reflète de manière adéquate les valeurs socioculturelles de l'Afrique afin de renforcer notre identité culturelle"**.*
8. La première conférence des ministres africains de la culture, qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, les 13 et 14 décembre 2005 (CAMC1), a approuvé le projet de Charte de la renaissance culturelle africaine, qui a ensuite été adopté par la 6e conférence ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, qui s'est tenue dans la capitale soudanaise, Khartoum, en 2006, et dont le thème était consacré à la culture, à l'éducation et aux langues. Il convient de noter qu'il s'agissait du premier sommet consacré à la culture depuis que les pères fondateurs ont créé l'organe continental le 25 mai 1963.
9. Actuellement, quatorze (14) États membres de l'UA ont ratifié et trente-trois (33) ont signé la Charte de la renaissance culturelle africaine, qui est le résultat de la révision de la Charte culturelle de l'Afrique. Il est donc nécessaire de créer des mécanismes pour renforcer le plaidoyer au sein des États membres de l'UA en vue d'accélérer la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Charte de la Renaissance culturelle africaine. C'est pourquoi, conscient de ce fait, Son Excellence M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, a été nommé Champion de l'UA pour les arts, la culture et le patrimoine lors de la 32e Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en février 2019.
10. En outre, compte tenu des décisions importantes prises lors du sommet de Khartoum, mentionnées plus haut, qui ont eu une incidence sur l'amplification du rôle de la culture en tant que l'un des principaux catalyseurs du développement politique et socio-économique et de l'intégration de l'Afrique et qui ont également informé et inspiré les actions ultérieures de la CUA conformément au mandat de l'Assemblée générale, les principales sont les suivantes (Doc. EX.CL/223 (VIII)).
  - 1) Décision sur le rapport de la première session de l'UA de la Conférence des ministres africains de la culture (CAMC1).
  - 2) Décision sur l'adoption du Plan d'action linguistique pour l'Afrique.
  - 3) Décision de déclarer 2006 comme l'année des langues africaines (Doc. EX.CL/223 (VIII)).

- 4) Plan d'action de Nairobi pour la promotion des industries culturelles pour le développement de l'Afrique, tel qu'adopté en principe par les ministres de la culture.
  - 5) La déclaration de Nairobi sur la CULTURE, l'INTEGRATION ET LA RENAISSANCE AFRICAINE.
  - 6) L'exposé de la position africaine sur l'état du patrimoine mondial en Afrique et la proposition de création d'un Fonds africain du patrimoine mondial, créé en 2006 et basé à Midrand, en Afrique du Sud.
  - 7) Relance par la mise en œuvre de la résolution de Ouagadougou sur la relance du Grand Musée de l'Afrique (GMA) en Algérie dans l'esprit de la solidarité africaine. La CUA coordonne actuellement les activités relatives à la création du Musée qui est un projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA.
  - 8) Décision sur la mise en œuvre du Plan d'action linguistique pour l'Afrique qui est actuellement piloté par l'Académie africaine des langues (ACALAN)/UA dont le siège est à Bamako, au Mali.
11. Les décisions, politiques et instruments susmentionnés ont orienté et guidé les initiatives pour le développement du secteur des arts, de la culture et du patrimoine au niveau continental.

### **III. DÉCISION DE LA 33 EME CONFERENCE DE L'UA ET THEME PROPOSITION DE THEME DE L'ANNÉE**

12. Chaque année, lors de la Conférence de l'Union africaine, les chefs d'État et de gouvernement proposent et approuvent un thème de réflexion pour l'année suivante. Le thème guide les activités qui seront organisées par les organes politiques de l'UA et les États membres de l'UA. Lors de la 33e session de la Conférence, qui s'est tenue en février 2020, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé la proposition de S.E. M. Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali, de déclarer 2021 Année des arts, de la culture et du patrimoine de l'UA. La Conférence a souligné l'importance de la culture, des arts et du patrimoine dans la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que de ceux de ses projets phares et a déclaré que le patrimoine africain riche et diversifié est un atout essentiel pour profiler le continent sur la scène mondiale et apporter le développement durable, l'intégration et la paix en Afrique.

C'est dans ce contexte que le thème spécifique suivant est proposé pour 2021

:

***'Les arts, la culture et le patrimoine : Leviers pour l'édification de l'Afrique que nous voulons'***

13. Le thème proposé s'inspire de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en tant que cadre stratégique commun et plan directeur pour une croissance inclusive et un développement durable ; l'Aspiration 5 envisage :
- Une Afrique avec une forte identité culturelle, des valeurs et une éthique ;
  - Renforcer l'identité culturelle, les valeurs et l'éthique africaines en tant que facteur critique pour l'émergence de l'Afrique sur la scène mondiale ;
  - Les Africains sont imprégnés du sentiment de leur unité culturelle fondamentale, du sentiment d'un destin commun, de l'identité africaine et de la conscience panafricain ;.
  - Une Afrique où le travail est une éthique et une valeur essentielles, où les femmes jouent un rôle important et où les chefs traditionnels et religieux, y compris les jeunes, sont reconnus comme des moteurs du changement.
14. Conformément au thème adopté pour 2021, qui vise à promouvoir le secteur des arts, de la culture et du patrimoine et à édifier une Afrique résiliente qui fournisse des soins de santé primaires et des services sociaux à tous au lendemain de la pandémie du COVID-19, et qui utilise l'économie créative comme outil pour atteindre cet objectif, les domaines suivants constitueront la base des interventions des organes politiques de l'UA, des États membres et des partenaires de l'UA pour mettre en œuvre des activités et des programmes à cet égard :

### 3.1. *Arts & Culture*

15. L'Agenda 2063 de l'UA, la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), la Charte de la renaissance culturelle africaine ; le Plan d'action révisé de l'UA sur les industries culturelles et artistiques conformément à la décision du 3ème Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport (STC-YCS3) qui s'est tenu à Alger en 2018, et les statuts de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (CAAC), fournissent les orientations politiques pour obtenir des dynamiques et des développements sur le continent ainsi que dans le monde entier avec une référence particulière au rôle que les industries culturelles et artistiques peuvent jouer dans la création d'emplois et de revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes, ainsi que dans l'autonomisation économique et l'atténuation de l'exclusion sociale.
16. Toutes les industries artistiques et culturelles y compris les arts visuels, le cinéma et l'audiovisuel, la musique, la littérature, la gastronomie et la cuisine africaines, l'artisanat, la mode et le design, bénéficieront d'une plus grande visibilité durant l'année des arts, de la culture et du patrimoine, notamment en ce qui concerne leur rôle et leur impact dans la diffusion de messages clés liés à la prévention du COVID-19, à d'autres questions de santé publique et au changement climatique, entre autres sujets d'actualité.
17. En outre, le domaine de l'éducation artistique est la pierre angulaire du développement de l'économie créative sur le continent. Ainsi, la Commission, en collaboration avec l'AUDA-NEPAD, va s'engager dans le processus de développement d'une politique continentale sur l'éducation artistique. La politique continentale en matière d'éducation artistique sera conforme au plan d'action révisé de l'Union africaine sur les industries culturelles et artistiques.

18. On ne saurait trop insister sur le rôle essentiel des artistes et des travailleurs culturels dans ce processus et les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle et au statut des artistes sur le continent doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie pour que des interventions significatives et tangibles puissent être entreprises.

### 3.2 Santé, bien-être et réponse de l'après-COVID-19

19. L'Union africaine a élaboré une stratégie continentale commune pour la réponse à la COVID-19, étayée par la coordination, la collaboration, la coopération et la communication, ainsi qu'une réponse socio-économique globale à la pandémie de COVID-19, qui sont axées sur le développement d'approches appropriées pour la sécurité humaine.

20. L'objectif ultime des interventions post-COVID-19 est d'offrir des chances équitables et de renforcer la sécurité humaine par la fourniture de soins de santé primaires et de services sociaux de base à tous. Ainsi, les interventions post-COVID-19 dans les domaines de la santé et de la culture comprendront une sensibilisation continue pour maintenir l'attention sur la pandémie COVID-19 et les mesures de prévention sanitaire de base afin de prévenir les infections, d'éviter les décès et de limiter les dommages socio-économiques ; l'utilisation des médecines traditionnelles comme remèdes potentiels aux problèmes de santé rencontrés par le continent ; l'utilisation des travailleurs culturels, y compris les musiciens, les cinéastes, les acteurs et les écrivains comme agents de promotion pour la bonne santé inclusive et le bien-être.

21. Utiliser les travailleurs culturels, notamment les musiciens, les cinéastes, les acteurs et les écrivains, comme agents de promotion d'une santé et d'un bien-être bons et inclusifs.

22. On ne saurait trop insister sur le rôle que joue le secteur des arts, de la culture et du patrimoine, y compris le rôle joué par les travailleurs culturels dans la promotion de la santé et du bien-être. Les travailleurs culturels peuvent également contribuer à atténuer les effets de COVID-19 sur la santé sociale et mentale par le biais de chansons, de pièces de théâtre, de films et de matériel audiovisuel.

### 3.3 Langues

23. Le Plan d'action linguistique pour l'Afrique (PALA) s'appuie sur quatre justifications principales de la nécessité de développer et de mettre en œuvre un Plan d'action linguistique pour l'Afrique :

- i) Garantir l'indépendance culturelle et le développement des États africains par l'utilisation des langues africaines ;
- ii) Promouvoir l'unité africaine en développant les langues régionales comme vecteurs de communication et en contribuant à briser les barrières linguistiques ;
- iii) Contribuer au renforcement des efforts endogènes en impliquant les populations et en leur expliquant le sens et les problèmes du développement, dans leurs propres langues ;
- iv) Maintenir les liens entre l'Afrique et le reste du monde à travers les principales langues étrangères de communication et la définition de leur importance par rapport aux langues africaines.

24. L'ACALAN va donc lancer une campagne pour la mise en œuvre par les États membres de l'Union africaine du Plan d'action linguistique pour l'Afrique, dont les domaines prioritaires sont la formulation de politiques et la mobilisation de ressources.

25. Pour atteindre les objectifs du PALA, l'ACALAN fera principalement campagne dans les États membres de l'Union africaine et au sein des Communautés économiques régionales, des organisations ou institutions régionales affiliées à l'Union africaine pour les obtenir :

- i. Adopter des langues africaines indigènes viables comme langues officielles et langues de travail, conformément aux politiques linguistiques des différents États membres de l'Union africaine ;
- ii. Formuler une politique linguistique qui place une ou plusieurs langues africaines largement utilisées au centre de leur développement socio-économique, selon le programme et/ou la politique linguistique nationale en vigueur ;
- iii. Établir des structures linguistiques nationales, là où il n'en existe pas, ou les renforcer, là où elles existent déjà, et formuler des politiques linguistiques nationales appropriées, adaptables et propices ;
- iv. Veiller à ce que les langues prescrites comme langues officielles atteignent un niveau de modernisation qui réponde aux besoins de l'administration d'un État moderne ;
- v. Mener des campagnes pour éduquer ou rééduquer systématiquement sa population sur l'utilité inhérente ou pratique des langues africaines afin de combattre l'attitude largement négative des Africains à l'égard des langues africaines.
- vi. Veiller à ce que tous les secteurs (c'est-à-dire primaire, secondaire et tertiaire) des systèmes éducatifs nationaux soient engagés comme il se doit au service de la promotion pratique de la (des) langue(s) africaine(s) sélectionnée(s) et prescrite(s) comme langue(s) officielle(s) ;
- vii. Faire des universités nationales et autres institutions de recherche et institutions connexes un instrument essentiel de promotion pratique des langues africaines, en ce qui concerne des activités de promotion essentielles telles que la compilation de dictionnaires techniques et généraux, la rédaction de manuels sur des sujets utiles, la formation d'enseignants de langues africaines, de traducteurs, d'interprètes, de diffuseurs et de journalistes, la production de livres utiles et

- d'autres types de littérature, en rapport avec la vie des Africains contemporains et la mise à jour du vocabulaire en langues africaines ;
- viii. Prescrire comme supports ou véhicules d'enseignement des langues africaines, ceux qui facilitent le mieux et le plus efficacement le processus d'apprentissage, en reconnaissance du fait que pour transmettre des connaissances formelles ou d'autres types de connaissances, le véhicule d'enseignement ou de communication doit être une langue familière à l'apprenant ;
  - ix. Utiliser les langues africaines comme support d'enseignement dans les campagnes nationales d'alphabétisation dans les États membres, en reconnaissance du rôle stratégique que joue une alphabétisation généralisée au sein de la population nationale, dans le développement socio-économique des États membres, et en reconnaissance du fait que l'alphabétisation sera grandement facilitée et accélérée si des langues familières à la population nationale sont utilisées.
  - x. Dans le cadre du programme de l'ACALAN de lutte contre la COVID-19 et de la campagne de sensibilisation sur les mesures de prévention de la maladie, une vidéo de sensibilisation et des brochures en langues africaines sont en cours d'élaboration.

26. La Semaine des langues africaines a été adoptée par le troisième comité scientifique et technique sur la jeunesse, la culture et le sport (STC-YCS3/MIN/Rapport P11/70), organisé par l'Union africaine du 21 au 25 octobre 2018 à Alger, en Algérie, à l'initiative du Secrétariat exécutif de l'Académie africaine des langues (ACALAN), qui sera célébrée chaque année du 24 au 30 janvier comme un événement annuel majeur qui devrait être observé par tous les États membres de l'Union africaine, comme un moment spécial de l'identité africaine, comme un rendez-vous perpétuel pour la promotion des langues africaines en Afrique et dans la diaspora africaine. L'objectif est de commémorer et de démontrer le rôle important des langues africaines dans l'intégration et le développement de l'Afrique. *L'Académie Africaine des Langues (ACALAN), prendra la tête en proposant avec ses organes et structures de travail un programme riche et varié pour commémorer la Semaine des Langues Africaines, au cours de laquelle, l'ACALAN organisera des conférences, des colloques, des spectacles, des concours d'écriture et de poésie, des expositions etc, pour démontrer et promouvoir les projets réalisés dans le cadre de l'opération de sensibilisation sur les langues africaines. Un thème spécifique sera attribué à la commémoration de chaque édition et le thème pour 2021 sera les politiques linguistiques dans les Etats membres de l'Union Africaine. La Semaine des langues africaines et les événements qui s'y rattachent offriront en permanence aux peuples africains l'occasion de célébrer les langues africaines en tant que principal pilier de la culture et du patrimoine africains et facteur de cohésion, d'intégration et de développement de l'Afrique.*

#### 3.4. Histoire et traditions orales

27. L'Afrique est connue comme un continent de tradition orale. Cette tradition orale se caractérise par une grande variété de genres qui véhiculent toutes les valeurs culturelles qui appartiennent au continent africain. A. Raphael Ndiaye, ethnolinguiste sénégalais, a défini la tradition orale comme **"la somme des données qu'une société juge essentielles, conserve et codifie, notamment sous leur forme orale afin de faciliter leur mémorisation"**. L'Agenda 2063 de l'Union africaine vise à construire une Afrique dotée d'une

forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'une éthique partagées. L'Afrique que nous voulons ne sera une réalité que si l'histoire et les traditions orales africaines constituent son socle. C'est pourquoi, à la suite des programmes initiés depuis sa création, le CELHTO œuvre pour le renforcement du rôle de l'histoire et des traditions orales africaines dans le développement du continent tout en mettant l'accent sur l'apport des mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits en Afrique.

28. Lancée en 1964 par l'UNESCO, l'Histoire générale de l'Afrique (HGA) a depuis été publiée en huit volumes. Afin d'actualiser et de compléter la collection, l'UNESCO a entrepris ces dernières années la préparation et l'édition de trois nouveaux volumes de la HGA (volumes IX, X et XI).
29. En 2009, l'UNESCO a lancé l'"Utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique" en réponse aux fortes attentes exprimées par les pays africains concernant l'adaptation du contenu des volumes de l'Histoire générale de l'Afrique à l'enseignement scolaire. Cette utilisation pédagogique de l'HGA est donc déterminante pour la réalisation des objectifs de la Charte de la renaissance culturelle africaine qui considère que "l'unité de l'Afrique a son fondement d'abord et avant tout dans son histoire", tout en soulignant "la nécessité d'une reconstruction de la mémoire et de la conscience historique de l'Afrique et de la diaspora africaine". Elle promeut également la mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons, qui souligne la nécessité d'intégrer pleinement les idéaux du panafricanisme et de la renaissance africaine dans les programmes scolaires. Cette initiative, sans précédent dans l'histoire, joue un rôle essentiel dans le renforcement des liens entre l'éducation et la culture, et dans l'amélioration de la qualité du contenu éducatif.<sup>1</sup>
30. À cette fin, la traduction de la HGA dans les langues africaines<sup>2</sup> devrait être poursuivie et les pays africains devraient être encouragés à écrire leur histoire nationale. Il est également primordial de promouvoir et de poursuivre le développement du projet d'Encyclopédie africaine, un projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA.
31. La pandémie du COVID19 a provoqué d'énormes bouleversements et, dans ces périodes post-pandémiques, l'histoire et les traditions orales sont des outils très utiles pour renforcer la cohésion sociale et pour entreprendre des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer en faveur du développement du secteur artistique ainsi que de la santé et du bien-être des populations africaines.

### 3.5. *Patrimoine*

32. La Commission de l'UA et le Fonds africain du patrimoine mondial travailleront avec les États membres et la communauté des partenaires pour promouvoir le patrimoine culturel africain. L'"Appel à l'action d'Alger sur le patrimoine africain", approuvé lors de la 3e session du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport (STC-YCS3) en octobre 2018, a exprimé avec inquiétude

---

<sup>1</sup> <https://fr.unesco.org/node/305348> dont l'adhésion a eu lieu le 18 septembre 20200

<sup>2</sup> HGA a été déjà traduit dans trois langues (Kiswahili, Foulani et Haousa).

le financement insuffisant des institutions nationales et panafricaines chargées de la protection du patrimoine, en particulier le Fonds africain du patrimoine mondial. L'Appel à l'action d'Alger a également exprimé avec beaucoup d'inquiétude la lenteur de la ratification de la Charte de la renaissance culturelle africaine par les États membres africains et a souligné la nécessité pour l'Afrique d'améliorer son profil sur la carte mondiale en s'engageant de manière audacieuse en faveur d'événements et de questions liés au patrimoine d'une importance exceptionnelle. Le besoin urgent de sauvegarder et de développer durablement le patrimoine culturel en Afrique est également démontré par l'Agenda 2063 de l'UA : "L'Afrique que nous voulons". Cet agenda fournit une feuille de route pour la sauvegarde et le développement durable du patrimoine culturel en Afrique. Toutefois, l'absence de cadres législatifs et de politiques appropriés pour protéger et promouvoir le patrimoine culturel appelle à une meilleure sensibilisation aux instruments juridiques de l'UA et de l'UNESCO.

### 3.5.1 Le Grand Musée de l'Afrique, un projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA

33. Le Grand Musée de l'Afrique (GMA) sera accueilli par l'Algérie au nom du continent. La conceptualisation du projet est en cours d'achèvement. Toutefois, la construction des locaux n'a pas encore commencé faute de fonds. S.E. Ibrahim Boubacar Keita, Président du Mali et Champion de l'UA pour les arts, la culture et le patrimoine, et le Conseil des pairs pour les arts, la culture et le patrimoine joueront un rôle important pour obtenir le soutien des contributions financières des États membres et des partenaires pour la construction du Musée continental. Le gouvernement de l'Algérie a fourni une structure temporaire pour le musée (**Villa du Trait**), le Comité technique et consultatif du GMA, en collaboration avec la Commission de l'UA, travaille au lancement de la première exposition continentale sur cet espace en 2021.
34. La vision du Grand Musée de l'Afrique est d'éduquer et d'inspirer des générations d'Africains et d'autres personnes à exploiter l'histoire, le patrimoine et les dotations du continent pour le progrès.
35. Sa mission est de collecter, préserver, étudier, interpréter et exposer systématiquement les biens et le patrimoine culturels africains pour l'intégration, les engagements interculturels et la prospérité économique.

### 3.5.2 Restitution de la propriété culturelle et du patrimoine

36. L'Union africaine accorde une attention particulière à la prévention des crimes de violation des biens et du patrimoine culturels africains sous forme de biens meubles. La loi type de l'UA sur la protection des biens et du patrimoine culturels stipule dans son préambule que : **Les biens et le patrimoine culturels représentent des aspects de l'environnement naturel, des dimensions politiques, sociales, économiques et religieuses de notre mode de vie.** En tant que tels, leur préservation est la responsabilité des citoyens, des communautés, des sociétés et des États africains.
37. Conformément à ce qui précède, ainsi qu'aux principaux instruments régionaux, continentaux et internationaux, notamment : l'Agenda 2063 de l'UA, Aspiration 05, la loi type de l'Union africaine sur la protection des biens et du

patrimoine culturels, la résolution de la CEDEAO sur la restitution des biens culturels ayant fait l'objet d'un trafic illicite et la décision de l'UNESCO de juillet 2020 sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, il convient de renforcer la nécessité de promouvoir des négociations pour la restitution des biens culturels volés et ayant fait l'objet d'un trafic illicite sur le continent.

38. Le Grand Musée de l'Afrique (GMA) est proposé pour être le centre de coordination des négociations pour la restitution du patrimoine volé et faisant l'objet d'un trafic illégal sur le continent.

### 3.5.3 Le Fonds africain du patrimoine mondial (AWHF)

39. Le Fonds africain du patrimoine mondial (AWHF) a été créé en Afrique du Sud en 2006 pour soutenir la conservation et la protection efficaces du patrimoine naturel et culturel de valeur universelle exceptionnelle en Afrique. La création du Fonds est le résultat du travail entrepris par l'Union africaine et l'UNESCO pour élaborer une stratégie visant à relever les défis auxquels sont confrontés les pays africains dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de 1972. Il aide les États parties à remplir leurs obligations telles que définies dans la Convention du patrimoine mondial. La création du Fonds a été approuvée par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenu à Khartoum en 2006.

## IV. PLAN DE MISE EN OEUVRE/FEUILLE DE ROUTE

40. Le tableau suivant présente le projet de feuille de route et de plan de mise en œuvre de l'Année des arts, de la culture et du patrimoine (2021) et leur contenu :

- (i) Mesures à prendre;
- (ii) Points focaux;
- (iii) Echancier;
- (iv) Sources possibles de financement; et
- (v) Observations

No.	ACTIVITES	POINTS FOCaux	ECHEANCIER 2021-2022	SOURCE(S) DE FINANCEMENT	OBS.
1.	Lancement de l'entrée en vigueur de la Charte de la renaissance culturelle africaine	CUA Unité consultative spéciale auprès du champion de l'UA pour les arts, la culture et le patrimoine ACALAN CELHTO	Mai 2021	CUA	
2.	Mise en place du secrétariat temporaire de la Commission africaine	AUC	Juin 2021	CUA Kenya – Pays d'accueil	

No.	ACTIVITES	POINTS FOCALUX	ECHEANCIER 2021-2022	SOURCE(S) DE FINANCEMENT	OBS.
	du cinéma et de l'audiovisuel (CAAC) et accélération du processus de ratification des statuts de la CAAC.				
3.	34e Conférence de l'Union africaine - Débat sur les Prix Nobel africains - Deuxième réunion du Conseil des Pairs - Lancement du livre exprimant une perspective africaine sur les arts, la culture et le patrimoine	Mali	Février 2021	Mali CUA	
4.	Conférence de mobilisation des ressources pour le Grand Musée africain (GMA)	CUA Algérie Mali	Octobre 2021	CUA Algérie	
5.	Lancement de la première exposition continentale du Grand Musée de l'Afrique à la <b>Villa du Trait</b> en Algérie  Atelier sur la Restitution de la propriété culturelle et du patrimoine	CUA Algérie Comité technique et consultatif du GMA AWHF UNESCO	25 mai 2021	CUA Algérie	
6.	Lancement du Grand Musée égyptien (GEM) (Le Musée de Giza Musée) au Caire	Egypte CUA Tous les Etats membres	2021	Egypte	
7.	Méga-concert africain pour célébrer le mois de l'Afrique dans l'année des arts, de la culture et du patrimoine, y compris un événement gastronomique africain ;  Le Méga Concert transmettra également des messages clés relatifs à COVID-19 et à la santé publique	CUA Mali Afrique du Sud Prix de la musique panafricaine (AFRIMA)	25 mai 2021	CUA Mali Afrique du Sud Prix de la musique panafricaine (AFRIMA)	
8.	Organisation de la 2e Conférence panafricaine des écrivains (PAWC2)	CUA Mali	Juillet 2021	CUA – DSA et HRST	

No.	ACTIVITES	POINTS FOCAUX	ECHEANCIER 2021-2022	SOURCE(S) DE FINANCEMENT	OBS.
	et lancement de la campagne de l'UA sur la promotion de la lecture	Fondation Thabo Mbeki UNESCO			
9.	Développement de la politique de l'Union africaine en matière d'éducation artistique	CUA NEPAD AFRAA	Janvier 2021 – Octobre 2022	CUA AUDA-NEPAD	
10.	Lancement du plan d'action révisé de l'UA sur les industries culturelles et artistiques et renforcement du rôle des artistes dans la promotion de la santé publique et dans l'aide aux actions des États membres pour faire face à la pandémie post-COVID 19	CUA - DSA et commerce et industrie BANQUE AFREXIM Les travailleurs culturels de différents secteurs : Musique ; chaîne de valeur de la mode et du design ; arts visuels, etc.	Mai 2021	CUA - DSA et commerce et industrie BANQUE AFREXIM Les travailleurs culturels de différents secteurs : Musique ; chaîne de valeur de la mode et du design ; arts visuels, etc.	
11.	Organisation du 6ème Congrès culturel panafricain (PACC6)	CUA	Septembre 2021	CUA	
12.	Campagne dans les États membres de l'Union africaine et au sein des organisations régionales affiliées aux Communautés économiques régionales pour la mise en œuvre du Plan d'action linguistique pour l'Afrique	CUA	Janvier – Décembre 2021	CUA	
13.	Commémoration de la semaine des langues africaines	CUA	Janvier 2021	CUA	
14.	Campagne dans les États membres de l'Union africaine et au sein des communautés économiques régionales pour la reconnaissance et la promotion du kiswahili comme langue de communication plus large en Afrique. Sensibilisation sur les questions de santé publique, y compris COVID 19 en langues africaines	CUA	Janvier – Décembre 2021	AUC	

No.	ACTIVITES	POINTS FOCALIS	ECHEANCIER 2021-2022	SOURCE(S) DE FINANCEMENT	OBS.
15.	Accélérer la campagne pour la mise en place de structures linguistiques nationales dans les États membres de l'Union africaine, et promouvoir les langues africaines comme langues d'enseignement, comme langues officielles et comme langues des médias conformément aux statuts de l'ACALAN et au Plan d'action linguistique pour l'Afrique.	CUA	Janvier – Décembre 2021	CUA	
16.	Publication de la revue scientifique périodique sur l'histoire et les traditions orales, y compris les questions de santé publique	CUA	Janvier – Décembre 2021	CUA	
17.	Collecte et exploitation des sources orales et des connaissances locales afin de contribuer au développement endogène de l'Afrique	CUA	Juin 2021	CUA	
18.	Constitution d'un réseau de collaboration sur les traditions orales africaines	CUA	Juin 2021	CUA	
19.	Lancement d'un numéro de la revue scientifique CAHIERS DU.....	CUA	Février 2021	CUA	
20.	Recueillir et étudier les mécanismes endogènes de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique centrale et orientale	CUA	Février – Octobre 2021	CUA	
21.	Publication de l'étude sur les mécanismes endogènes : mécanismes endogènes de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique de l'Ouest.	CUA	Juin 2021	CUA	
22.	Organisation de la conférence des partenaires/donateurs de l'AWHF	CUA AWHF Unité consultative	Janvier 2021	AWHF Afrique du Sud	

No.	ACTIVITES	POINTS FOCaux	ECHEANCIER 2021-2022	SOURCE(S) DE FINANCEMENT	OBS.
		spéciale auprès du champion de l'UA pour les arts, la culture et le patrimoine			
23.	Forum des jeunes sur le patrimoine en Afrique	AWHF CUA UNESCO	Avril – mai 2021	AWHF AUC – DSA et HRST Gabon	
24.	Célébrations de la journée africaine du patrimoine mondial	AWHF CUA UNESCO	5 mai 2021	AWHF Etats membres de l'Union africaine	
25.	Table ronde des questions relatives au patrimoine mondial en Afrique	AWHF UNESCO CUA	Juin/Juillet 2021 45 <sup>ème</sup> Session du Comité sur le patrimoine mondial	AWHF	
26.	2 <sup>ème</sup> Biennale de Luanda – Forum panafricain sur la culture de la paix	CUA - DSA et Paix et Sécurité UNESCO Angola	Septembre 2021	CUA UNESCO Angola	
27.	Projet Encyclopaedia Africana	CUA – CIDO, DSA, CELHTO UNESCO	Octobre 2021	CUA	
28.	Forum des leaders traditionnels axé sur la médecine traditionnelle	CUA Mali	Novembre 2021	CUA	
29.	Relancer le Projet sur les routes de la Libération	CUA – HHS Tanzanie SADC	Septembre 2021	CUA Tanzanie	
30.	Promotion du kiswahili comme langue de communication plus large et mise en œuvre de la décision de l'UA de faire du kiswahili une langue de travail de l'Union	CUA – HHS Tanzanie	2021	CUA Tanzanie	
31.	Soutenir et participer au festival international annuel des arts et de la culture du Tchad	AUC - HHS Tchad	2021	CUA Tchad	
32.	Célébrer la Décennie des femmes africaines pour l'inclusion économique et financière (2020-2030)	CUA - HHS Afrique du Sud	Mars 2021	CUA Afrique du Sud	
33.	Cartographie sur les aliments de base africains et les aliments	CUA BAD-ALN	Octobre 2021	CUA ALN (BAD)	

No.	ACTIVITES	POINTS FOCAUX	ECHEANCIER 2021-2022	SOURCE(S) DE FINANCEMENT	OBS.
	indigènes de chacun des 55 États membres de l'UA				
34.	Bilan de la 2e décennie sur la médecine traditionnelle (2011-2020)	CUA/OMS	Octobre 2021	OMS	
35.	Rencontre virtuelle avec des artistes et des militants culturels pour discuter de l'exclusion et de la marginalisation dans les arts plastiques, la culture et le patrimoine. La réunion réunira des représentants des gouvernements et d'autres parties prenantes pour discuter des défis et des perspectives de l'exploitation du thème	CUA	Septembre – Décembre 2021	Néant	
36.	Organiser conjointement une célébration virtuelle des arts et de la culture où des artistes âgés et des personnes handicapées montreront leurs talents artistiques et culturels	CUA	Septembre – Décembre 2021	Néant	
37.	Table ronde sur la numérisation des transferts de fonds dans le contexte de la culture africaine. (qui se tiendra en marge du Forum mondial sur les transferts de fonds, l'investissement et le développement [GFRID])	AU-AIR	Juin 2021	CUA	
38.	Publication d'une feuille de route pour tirer parti de l'art et de la culture afin d'utiliser les transferts de fonds pour renforcer le développement social et économique en Afrique	UA-AIR	Novembre 2021	CUA	
39.	Consultation continentale sur la réduction de la demande	CUA – santé, Développement	Décembre 2021	USA	

No.	ACTIVITES	POINTS FOCAUX	ECHEANCIER 2021-2022	SOURCE(S) DE FINANCEMENT	OBS.
	de drogue - "Exploiter l'héritage culturel africain, la médecine traditionnelle et des professionnels de la santé et chefs religieux en matière de prévention et de traitement des troubles liés à la consommation de substances psychoactives".	humanitaire et social			

## V. SUIVI ET EVALUATION

41. Le suivi est une composante holistique souhaitable, qui est jugée nécessaire, au cours du processus de mise en œuvre des différentes activités relatives à 2021, l'Année des arts, de la culture et du patrimoine de l'Union africaine. Plus précisément, tout en tenant compte des calendriers de ces activités, il permet d'évaluer le niveau de leur mise en œuvre tel qu'il est envisagé dans la feuille de route.
42. En outre, le processus de suivi et d'évaluation devrait fournir des subventions pour l'ajustement ou la révision de certaines activités et calendriers, en particulier lorsque des fonds deviennent disponibles. Il impliquera les différentes parties prenantes, principalement la CUA, y compris l'ACALAN, le CELHTO et la FAH, avec une sorte de ligne de compte rendu en pointillé au Conseil des pairs, au Conseil exécutif et au Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport, ainsi qu'aux États membres.
43. Un rapport complet sur la mise en œuvre de l'Année des arts, de la culture et du patrimoine sera présenté au Conseil exécutif et à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en janvier/février 2022, avant l'adoption du thème ultérieur de l'Union africaine.